TAXE D'AMÉNAGEMENT

2026

Estimation pour le projet d'agrandissement · Palaiseau (91)



ÉLÉMENT	BASE	VALEUR	TAUX	MONTANT
Extension habitable	19,98 m²	505,50 €/m²	8,90 %	898,89 €
Abri de jardin	9,00 m²	505,50 €/m²	8,90 %	404,91 €
Piscine, bassin	32,00 m²	251 €/m²	8,90 %	714,85 €
Place extérieure	1 place	2 928 €	8,90 %	260,59 €

Taux 8,90 % = commune 5 % + Essonne 2,5 % + Région IdF 1 % + archéologie 0,40 % — arrondi −0,01 €

1 011 €/m² (valeur IdF 2026) abattue de 50 % : 62 + 28,98 m² ≤ 100 m² de résidence principale

TOTAL ESTIMÉ

taxe d'aménagement 2 176,79 € + archéologie 102,44 €

2 279,23 €

payable : après l'achèvement, en 2 fois — 1 088,40 € à partir de 90 jours,
puis 1 088,39 € 6 mois plus tard ; l'archéologie (102,44 €) est due à l'achèvement.

Taxe d'aménagement · estimation

Palaiseau (91477) · zone UR1

Parcelle 91477 000 BT 0159 · 694 m² · 9 novembre 2026

existant, non taxé
créé, taxé
jardin, non taxé

Données © IGN · Licence Ouverte 2.0 · Estimation, le montant officiel vient de l'administration fiscale